



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 56 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 29 Absent(s) excusé(s) : 39 Absent(s) : 6
---	---	--

Date de convocation : 10 décembre 2024

Vote(s) pour : 85
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 16 décembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-12-16-CM-36 :

Rémunération des intervenants extérieurs de l'Eurométropole de Metz.

Rapporteur : Monsieur Daniel DEFAUX

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction publique,
VU le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,
VU le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,
CONSIDERANT la nécessité de recourir à des vacataires,

AUTORISE Monsieur Le Président à recruter un ou des vacataires pour assurer les missions ci-dessous,

DECIDE de fixer la rémunération de chaque vacation conformément au tableau ci-dessous :

Types de vacations	Modalités de rétribution	Montant (brut)
Médecin du travail	A l'heure	100 €
Intervenant médico-social pour l'équipe pluridisciplinaire Santé au travail	A l'heure	50 €
Agent de médiation à l'Opéra Théâtre	A l'heure	Taux horaire du Smic Taux horaire du Smic * 5/3

NDP P4

		(dimanche et jour férié)
Ouvreur à l'Opéra Théâtre	A l'heure	Taux horaire du Smic Taux horaire du Smic * 5/3 (dimanche et jour férié)
Agent d'accueil, de surveillance et de médiation au Musée	A l'heure	Taux horaire du Smic Taux horaire du Smic * 5/3 (dimanche et jour férié)
Technicien de fouilles à l'archéologie préventive	A l'heure	16 €
Agent du protocole	A l'heure	Taux horaire du Smic Taux horaire du Smic * 5/3 (dimanche et jour férié) Taux horaire du Smic * 2 (nuit entre 22 heures et 7 heures)

Metz, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20241216-2024-12-DC36-DE

Numéro de l'acte : 2024-12-DC36
Date de décision : lundi 16 décembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Rémunération des intervenants extérieurs de l'Eurométropole de Metz
Classification : 4.4 - Autres catégories de personnels
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/12/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241216-2024-12-DC36-DE
Document principal : 99_DE-36.pdf

Historique :

18/12/24 09:16	En cours de création	
18/12/24 09:17	En préparation	Catherine DELLES
18/12/24 11:46	Reçu	Catherine DELLES
18/12/24 11:47	En cours de transmission	
18/12/24 12:01	Transmis en Préfecture	
18/12/24 12:12	Accusé de réception reçu	